

RESEARCH ARTICLE

**Decret : Prets Deutsche Bank pour Centre
semence bovine (Cameroun)**

AUTHORS

Presidence de la Republique du Cameroun

DECRET N° 2026/173 DU 04 MAI 2026

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Deutsche Bank d'Espagne, une combinaison de prêts sous forme, respectivement, de crédit acheteur d'un montant de 16 087 842,26 euros, soit environ 10,553 milliards francs CFA, et de crédit commercial d'un montant de 624 743,23 euros, soit environ 409,805 millions francs CFA, pour la réalisation du Projet de construction, d'équipement et de mise en service d'un Centre de production de semence bovine à Ngaoundéré, avec trois centres relais à Lougguéré, Dogba et Jakiri.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2023/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025, modifiée et complétée par l'ordonnance n°2025/001 du 11 juillet 2025 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer, avec la Deutsche Bank d'Espagne, une combinaison de prêts sous forme, respectivement, de crédit acheteur d'un montant de 16 087 842,26 euros, soit environ 10,553 milliards francs CFA, et de crédit commercial d'un montant de 624 743,23 euros, soit environ 409,805 millions francs CFA, pour la réalisation du Projet de construction, d'équipement et de mise en service d'un Centre de production de semence bovine à Ngaoundéré, avec trois centres relais à Lougguéré, Dogba et Jakiri.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 04 MAI 2026

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

